

Programme d'action de lutte contre le harcèlement scolaire

Présenté au Conseil d'Administration du 27 novembre 2018

Préambule

La prévention et la lutte contre le harcèlement dans les écoles et les établissements du second degré sont des conditions nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Éducation Nationale. Elles constituent un enjeu majeur pour la réussite éducative et sont un sujet de préoccupation : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des crises de dépression graves pour celui qui en est victime, menant parfois jusqu'au suicide.

La loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République prévoit, dans son rapport annexé, que la lutte contre toutes les formes de harcèlement constitue une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire.

Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.

Assurer la sécurité et la sérénité de tous les élèves et de tous les personnels dans les écoles et les établissements, c'est transmettre et faire respecter les valeurs essentielles que sont la solidarité, la fraternité, la dignité de tous, le dialogue, l'écoute et le respect mutuels.

Programme d'action au collège Louisa Paulin

A destination des élèves :

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Création d'affiches « non au harcèlement »			<input checked="" type="checkbox"/>	
Intervention en classe Equipe direction /santé/social/éducation	<input checked="" type="checkbox"/>			
Intervention ponctuelle lors de vie de classe avec le Professeur Principal et une CPE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Intervention de l'équipe mobile de sécurité du rectorat pour un débat sur le harcèlement				<input checked="" type="checkbox"/>
Intervention BPDJ ¹ sur les violences	<input checked="" type="checkbox"/>			
Intervention BPDJ sur les risques liés à Internet et réseaux sociaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Intervention BPDJ sur la justice des mineurs		<input checked="" type="checkbox"/>		
Information puberté / relation filles-garçons	<input checked="" type="checkbox"/>			
Participation au concours « non au harcèlement »			<input checked="" type="checkbox"/> ²	
Cellule de veille bimensuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Suivi par le Dispositif Relais : (image de soi, confiance en soi, respect)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

A destination des parents :

- Rubrique sur le site internet de l'établissement
- Soirée débat sur le thème du harcèlement scolaire

¹ **BPDJ** : Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile : Gendarmerie de la Haute-Garonne

² Seulement des élèves suivis par le dispositif relais

Equipe du collège en charge du suivi de la lutte contre le harcèlement

Le collège Louisa Paulin a fait le choix de mettre en œuvre un travail inter catégoriel : *Equipe de direction, les Conseillères Principales d'Education, l'infirmière scolaire et l'assistante sociale* composent le premier cercle concernant la lutte contre le harcèlement.

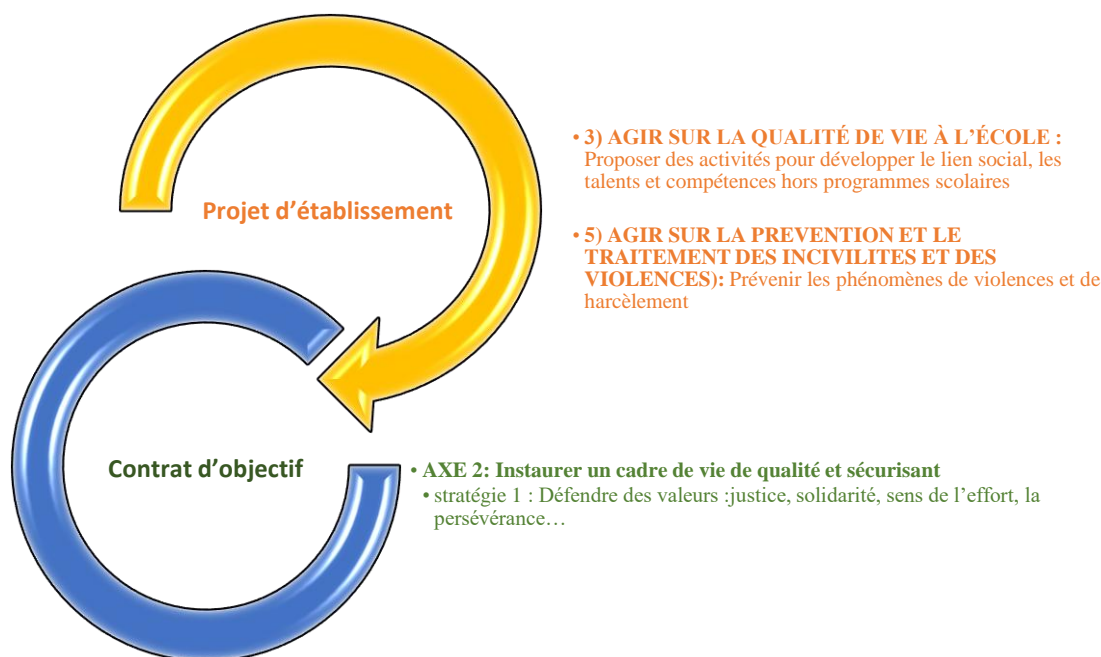
Les professeurs principaux sont le deuxième cercle, ils doivent transmettre des informations qu'ils auraient eues par les élèves ou les parents d'élèves à la cellule de veille du collège ou aux membres de l'équipe de lutte contre le harcèlement.

Formation des personnels

Réunion d'une équipe de projet sur la semaine thématique concernant la lutte contre le harcèlement scolaire. (14 au 18 janvier 2019)

Formation des certains personnels dans l'année 2018-2019

Liens avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs



Outils à disposition au collège

Rubrique sur le site du collège

Affichage dans le collège sur le thème de la lutte contre le harcèlement

Documents en lecture libre à la vie scolaire, infirmerie, salle des personnels :

- Protocole de traitement du harcèlement scolaire
- Lexique : pour mieux comprendre le harcèlement en milieu scolaire
- Prévention de la « cyber-violence »

Site internet national et numéro d'appel national

<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>

NON AU HARCÈLEMENT

**2 NUMÉROS VERTS, 2 PLATEFORMES D'ÉCOUTE
ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS**

FACE AU HARCÈLEMENT	FACE AU CYBERHARCÈLEMENT
APPELEZ LE 3020	APPELEZ LE 0 800 200 000
SERVICE & APPEL GRATUITS	SERVICE & APPEL GRATUITS

www.nonauharcelement.education.gouv.fr Snapchat : @EducationFrance

L'aide à l'extérieur de l'établissement

Maison des adolescents : Les élèves peuvent également trouver une aide et une écoute à l'extérieur de l'établissement auprès de la maison Départementale des Adolescents.

Créée suite à la conférence nationale de la famille, avec une volonté d'en voir une sur chaque département, la Maison des Adolescents est destinée aux adolescents de 12 à 21 ans qui présentent un questionnement, une souffrance psychologique pouvant associer des troubles multiples : des plaintes somatiques, des difficultés scolaires, des addictions, des troubles du comportement ou alimentaires, des conduites à risque et des tentatives de suicide.

Il s'agit d'une structure ouverte et les adolescents peuvent se rendre librement et gratuitement sans qu'une autorisation préalable des parents soit nécessaire, dans un premier temps. L'équipe est composée de deux éducateurs spécialisés, deux infirmiers, deux psychologues, un psychologue scolaire et d'un médecin psychiatre, directeur médical de la structure.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES ADOLESCENTS
16, RUE RIQUET - 31000 TOULOUSE
05 34 46 37 64

**MAISON
DÉPARTEMENTALE
DES ADOLESCENTS**

Malette des parents : le site de la mallette des parents est dédié aux parents et aux professionnels de l'éducation. Sur cet espace commun sont proposés des conseils, des ressources, des outils pour mieux comprendre les enjeux de l'école et pour renforcer le lien entre les différents acteurs de la réussite scolaire de chaque enfant.

**La mallette
des parents**

Textes de référence

Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École

NOR : MENE1315755C

circulaire n° 2013-100 du 13-8-2013

MEN - DGESCO B3-1 - Délégation chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72680